

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 25 NOVEMBRE 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

MM. WAGNER, HAAS, SIBLER, qui étaient représentés respectivement par
MM. BRUCKER, VOGEL, ROTH.

MM. STEINER, HERRLE, Mme HITTLER, MM. SUSS, PREVOT, BABILON,
ZINCK, RICHERT, Mme GESANG, M. KLIPFEL, -excusés- M. AMRHEIN
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES (excusée)

DEL. N° 144/2002

OBJET : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE A WINGEN

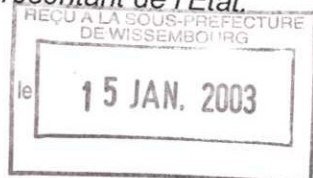
Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire que, dans le cadre du contrat pluriannuel n° CPA0732 en cours, il y a lieu de réaliser la mise en conformité de la rue du Château-Fort et la vérification des raccordements rivaux à Wingen et Petit-Wingen. Il y a lieu de missionner l'entreprise BEREST (maître d'œuvre) pour ces travaux.

- VU les compétences de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer en matière d'assainissement,
- VU le courrier de BEREST en date du 26 septembre 2002,
- VU l'avis favorable de la sous-commission « assainissement » du 16 octobre 2002,
- VU l'avis du Bureau en date du 12 novembre 2002,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ***d'approuver l'avant-projet de maîtrise d'œuvre présenté par SA BEREST pour un montant de 4 700 euros HT.***

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 04 décembre 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL